

## Les experts ont rendu leur rapport au Parlement sur le passé colonial belge

@rib News, 27/10/2021 - Source Belga Les dix experts chargés par la Commission parlementaire spéciale sur le passé colonial pour guider les parlementaires dans leur travail ont rendu leur rapport. Il a été publié mardi sur le site de la Chambre. Le but de ce rapport était de clarifier certains enjeux et d'exposer les diverses options qui se présentent aujourd'hui aux membres de la Commission spéciale.

La Commission parlementaire spéciale « Congo » a démarré l'année 2020 dans le contexte des répercussions en Belgique du mouvement « Black Lives Matter » et des regrets exprimés par le roi Philippe le 30 juin de la même année concernant les conséquences de la colonisation au Congo. L'une des premières tâches de cette commission a été de nommer dix experts chargés d'assister les membres du Parlement dans leur travail. Ce sont donc dix experts qui ont examiné le passé colonial de la Belgique de différents points de vue. Ces dix experts ont présenté leur rapport qui a été publié mardi sur le site de la Chambre. « Une nouvelle étape dans le traitement du passé colonial de notre pays », a déclaré le député Groen Wouter De Vriendt, qui préside la Commission spéciale. « Ici je remercie les experts pour leur travail inestimable sur un sujet très délicat, dans des circonstances difficiles et dans un délai limité. Le but du présent rapport n'est pas de prendre des décisions mais d'éclairer les membres de la Commission spéciale », peut-on lire dans le rapport en question qui comporte 689 pages. La démarche entreprise dans le cadre de ce rapport est triple : « appréhender avec le plus de justesse possible les réalités concrètes de la période coloniale et leur impact à long terme », « un travail de mémoire et de réparation peut être entrepris aujourd'hui dans le cadre de la Commission spéciale ». Le rapport invite aussi à « s'interroger sur les liens qui existent entre le colonialisme et le racisme ». Concernant les réparations, une des expertes du groupe de travail, l'historienne de l'art Anne Wetsi Mpoma, plaide en faveur de la reconnaissance de la colonisation du Congo comme un crime. Elle ne se prononce néanmoins pas sur l'ampleur du dommage en chiffres. « Le préjudice subi est impossible à quantifier, ce qui ne change rien au fait qu'il doit être réparé par une compensation financière. En juin 2020, le roi Philippe avait exprimé ses plus profonds regrets pour les actes de violence et les souffrances infligés au Congo indépendant puis belge. Toutefois, cela n'équivaut pas encore à des excuses ou à aucune conséquence juridique » par exemple, sous la forme d'une indemnisation n'est associée. La Commission parlementaire spéciale sur l'histoire coloniale de la Belgique doit décider en dernier ressort de la manière dont le passé doit être géré. Le rapport des experts est le point de départ du travail effectif de cette commission. Après sa présentation au Parlement, une décision pourra être prise sur la poursuite des travaux. Selon M. De Vriendt, il est particulièrement important de ne pas procéder trop rapidement. « Notre pays a une responsabilité historique envers les victimes des mafaits du colonialisme. Cette tâche est trop importante pour être abordée à la hâte. La commission ne fera pas de miracle à court terme. »